

Delly Sesanga et la «Refondation du Congo» : « Je vous propose, par cette démarche, un projet de rupture et d'avenir »

P. 4

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 796 du lundi 16 au mardi 17 octobre 2023 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales
Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba), Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05 + 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

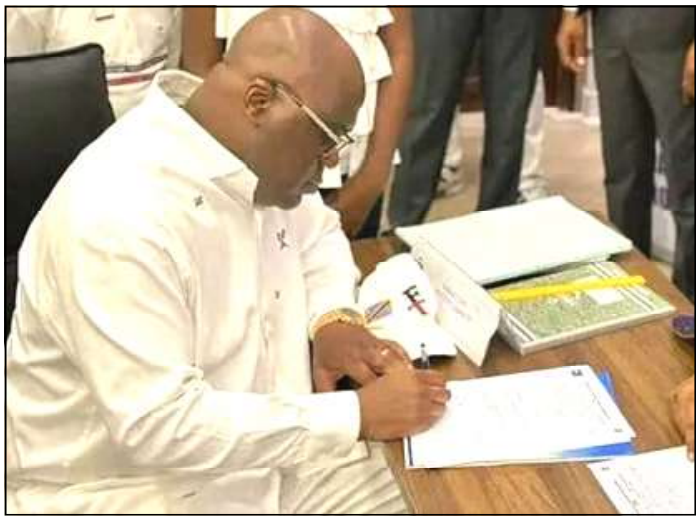
Carburant à la pompe : les pétroliers menacent

◆ Le rationnement en vigueur dès ce mercredi 18 octobre

P. 2

Félix Tshisekedi bien parti pour remporter un second mandat, selon un sondage

La fin de l'année 2023 approche et avec elle, l'échéance électorale qui va déterminer le prochain Chef de l'État congolais. Parmi les candidats en lice, un se démarque nettement des autres : il s'agit de Félix Tshisekedi, l'actuel président de la République Démocratique du Congo (RDC). Selon plusieurs sondages réalisés par différents instituts, il bénéficie non seulement d'une large avance sur ses concurrents, mais aussi d'une forte popularité auprès de la population. Selon le sondage du Journal «Le Grand Œil», réalisé le 11 septembre 2023 auprès de 15.100 électeurs inscrits, Félix Tshisekedi recueillerait 74% des intentions de vote, soit un écart de 64 points par rapport à son principal rival, Moïse Katumbi, qui obtiendrait 10%. P. 3



PARLONS-EN

Sylvia Bongo Ondimba & Cie : la chute !

ECONEWS
Première Dame du Gabon jusqu'à ce jour fatidique du 30 août 2023 qui a connu le renversement par un putsch militaire de son époux Ali Bongo Ondimba au pouvoir depuis 14 ans, Sylvia Bongo Ondimba est désormais incarcérée à la prison centrale de Libreville. Elle est poursuivie pour blanchiment des capitaux, détournements massifs de fonds publics et de faux en écriture pour avoir, à plusieurs reprises, imité la signature de son époux diminué depuis 2018 par un AVC et de ce fait aux aptitudes physiques et mentales réduites. Celui-ci, curieusement et par la volonté du pouvoir militaire dirigé par un lointain cousin, est libre de ses mouvements et peut...
(Lire en page 2)

Sous la conduite de Bertin Mudimu, le FPI scelle de nouveaux partenariats avec des entreprises sud-coréennes P. 5

Contrôle de la sous-traitance dans le Lualaba : Miguel Kashal donne le go par l'entreprise minière Kamo Copper SA P. 6

Diversification de l'économie, Grand Inga... : la Banque mondiale salue son partenariat avec la RDC P. 7

Programme national de paiement pour services environnementaux : Bavon N'sa Mputu en séjour à Kisangani P. 12

Carburant à la pompe : les pétroliers menacent

Le rationnement en vigueur dès ce mercredi 18 octobre

A la tension pré-électorale, particulièrement vive, à deux mois des scrutins de fin décembre, risque de se créer un autre économième avec une forte probabilité de contagion sur le front social. Il s'agit de la menace proférée par les pétroliers distributeurs qui décrètent déjà, à dater de ce mercredi 18 octobre 2023, un rationnement du carburant à la pompe. A la base, il y a ce sempiternel problème du manque à gagner du prix du carburant à la pompe, couvert par l'Etat congolais. Les pétroliers ne croient plus à la bonne foi qui les embarquant dans des promesses irréalisables. Avec une trésorerie prête à virer au rouge, les pétroliers ont lancé l'alerte. Le Groupement professionnel des distributeurs des produits pétroliers (GPDPP) a, dans une correspondance adressée au Vice-premier ministre en charge de l'Economie, alerté le Gouvernement sur la situation critique des stocks de carburant, faisant peser la menace d'une pénurie de produits pétroliers dans la zone ouest qui couvre également la ville de Kinshasa. Le GPDPP informait les autorités que ses sociétaires ne sont plus en mesure de payer leurs fournisseurs, les exposants, du coup aux me-

naces et des réclamations d'intérêts débiteurs en raison des créances non honorées. Une situation aggravée par la limite atteinte par leurs lignes de crédit auprès de banques commerciales. Afin de juguler la menace, les distributeurs des produits pétroliers avaient, récemment sollicité sans succès du Gouvernement le règlement - même partiel - de ses créances vis-à-vis de la profession pétrolière. En conséquence : même les sociétés assurant la logistique du secteur ne sont plus en mesure d'assurer la maintenance de leurs engins, tandis que les barges acheminant le carburant sont progressivement immobilisées. Face à cette situation alarmante, le GPDPP prévient qu'à partir de mercredi 18 octobre 2023, les stations-service fonctionneront de 7 heures à 17 heures afin de prolonger la disponibilité des produits pétroliers dans la limite des stocks disponibles. Le GPDPP sollicite du Gouvernement un paiement, même partiel, de la dette accumulée pour éviter un effondrement total. Intégralité de la lettre des pétroliers au VPM Vital Kamerhe.

GPDPP

Groupement Professionnel des Distributeurs de Produits Pétroliers

Kinshasa, le 11 octobre 2023

Transmis copie pour information à :

- A Son Excellence Monsieur le Président de la République (Avec l'assurance de nos hommages les plus dévoués)
- A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'expression de notre très haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières (Avec l'expression de notre haute considération)
- Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Hydrocarbures
- Monsieur l'Administrateur Délégué de la FCC
- Membres GPDPP(Tous)

Tous à KINSHASA

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale

à KINSHASA/COMBE

Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Concerné : Situation dramatique des sociétés pétrolières

Le Groupement Professionnel des Distributeurs de Produits Pétroliers, GPDPP en sigle, a l'honneur de revenir, encore une fois, auprès de votre Excellence, pour vous faire part de la situation catastrophique que traverse les sociétés pétrolières au risque de causer dans les tous prochains jours de perturbations sérieuses dans l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

La faiblesse des stocks actuellement disponibles dans la partie Ouest du pays se caractérise par une persistance au niveau des différentes sociétés commerciales des stocks négatifs aux conséquences néfastes. Pour éviter au système une asphyxie totale qui causerait, au fu et à mesure, l'apparition des files de véhicules dans les stations-service, nous serons contraints d'appliquer, à compter du mercredi 18 octobre 2023, un contingentement, avec une adaptation des heures d'ouverture des stations-service, de 7h00 à 17h00, et cela pour prolonger, tant soit peu, la couverture pour les faibles stocks disponibles.

En effet, la bouffée d'oxygène attendue avec le paiement par l'Etat de la créance des pétroliers au travers des banquiers n'est toujours pas arrivée. Les sociétés commerciales incapables de payer leurs fournisseurs subissent des menaces et font face aux réclamations d'intérêts débiteurs du fait des dates arrivées depuis longtemps à échéance. Les lignes de crédit auprès des banques sont au maximum.

Les sociétés de logistique qui ne sont pas payées par les sociétés commerciales n'arrivent plus à assurer la maintenance de leurs machines et encore moins celle de leur charroi automobile, ce qui les empêche d'accomplir avec professionnalisme et efficacité leur mission de distribution de produits. La remontée des barges de carburants tend vers l'arrêt. Du fait de l'ameusement des stocks, le droit de propriété n'est plus respecté avec la consommation des produits appartenant aux fournisseurs qui s'est installée au risque de sacrifier la pratique de consignation qui repose exclusivement sur la confiance que ces fournisseurs accordent au système.

Afin d'éviter d'en arriver à l'arrêt total de toute activité dans le secteur, nous demandons avec insistance qu'un paiement, même partiel, de cette importante dette intervienne immédiatement pour revivifier la trésorerie des sociétés pétrolières.

Nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, nos sentiments de parfaite considération.

Pour le GPDPP

ENGÉN DRG
TOTALENERGIES
COBIL SA
SEP CONGO
SOCIR
FINALOG
GPDPP/11/PMI/2023

Face à une délégation de la SADC, le FCC durcit sa position et ouvre la porte au glissement

Non partant aux élections du 20 décembre 2023, le FCC (Front commun pour le Congo), famille politique du président honoraire Joseph Kabila, n'a pas changé d'un iota sa position. Le FCC reste de marbre et confirme son boycott du processus électoral en cours, aussi longtemps que ses préalables ne seront pas pris en compte. C'est la position qu'il a redite, samedi 14 octobre, au terme des échanges avec une délégation du SADC (Communauté de développement de l'Afrique Australe), présente à Kinshasa pour débayer le chemin qui mène aux scrutins du 20 décembre prochain.

Au cœur de ces discussions se trouvait le processus électoral en cours en RDC. Le FCC a profité de cette opportunité pour réité-

rer ses préoccupations majeures relatives au processus électoral.

Plusieurs personnalités de premier plan du FCC, parmi lesquelles Emmanuel Shadary, Jaynet Kabila, Néhémie Mwilanya, Aubin Minaku Ndjalandjoko et Marie-Ange Mushobekwa, étaient présentes à cette réunion.

Le FCC insiste sur l'importance d'assurer une représentation adéquate de l'opposition issue du FCC au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette commission joue un rôle essentiel dans l'organisation et la supervision des élections en RDC. Telle qu'elle est organisée et composée aujourd'hui ne permet pas une totale confiance de tous les acteurs, explique l'ancienne majorité. Le FCC souligne également

la nécessité de mettre en place une Cour constitutionnelle équilibrée et véritablement indépendante. Une telle Cour, soutient-il, a un rôle déterminant dans l'interprétation de la Constitution et dans le règlement des litiges électoraux.

Le FCC plaide également en faveur d'une loi électorale consensuelle qui garantit, selon lui, plus de transparence dans le processus électoral.

Dans un climat politique, particulièrement tendu, le FCC réclame la sécurité physique des acteurs de l'opposition, compte tenu, souligne-t-il, des menaces et des persécutions fréquemment dirigées contre les opposants.

Le FCC appelle aussi à rétablir la sécurité dans la partie Est de la RDC et dans la province de

Mai-Ndombe, où l'insécurité persistante a un impact sur la stabilité et la participation électorale.

En septembre, le FCC avait déjà exprimé ces préoccupations, insistant sur l'importance d'une CENI inclusive, d'une Cour constitutionnelle équilibrée et d'une loi électorale plus équitable. L'objectif, dit-il, est de créer les conditions nécessaires pour des élections transparentes et démocratiques en RDC.

C'est dire que le FCC de Joseph Kabila reste cabré sur sa position et n'est pas prêt à une quelconque concession. Mais, pris sous cet angle, le point de vue défendu par le FCC ouvre grandement la porte au glissement du cycle électoral et renvoie aux calendes grecques les élections du 20 décembre 2023.

Avec actualite.cd

PARLONS-EN

Sylvia Bongo Ondimba & Cie : la chute !

(Suite de la Une)

même se rendre à l'étranger pour des contrôles médicaux.

La créatrice en 2011 de la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la Famille n'a certes pas appelé toutes les premières Dames, ses amies, à «faire du bruit», à telle enseigne que l'on n'a pas encore entendu de protestation même feutrée venue d'une quelconque capitale africaine. C'est que dans les palais il règne, à défaut d'une stupeur scandalisée, du moins une gêne certaine après la vision de ces valises découvertes dans les appartements de l'ex-première Dame et débordant de millions voire de milliards de devises diverses.

Si l'absence d'une réaction de la France, dont Sylvia Bongo Ondimba tient la nationalité, est compréhensible, le mutisme dans les palais présidentiels d'Afrique subsaharienne en revanche traduit une forme de perplexité latente. Ces Dames se souviennent à n'en pas douter de l'extravagante Grace Mugabe et ses penchants pour les bijoux et les vêtements de luxe, ce qui l'avait fait surnommer «Gucci Grace». Elle était également régulièrement accusée de corruption. Un sombre tableau qui rappelle par ailleurs la truculente Leila Trabelsi, épouse du Tunisien Zine el-Abidine Ben Ali opportunément délogé par la vague des Printemps arabes. On se souvient que le clan Trabelsi (filles, beaux-fils, neveux) avait mis en coupe réglée l'économie tunisienne.

Des premières Dames aux longues dents sont malheureusement légion. Dans l'entourage immédiat des Excellences leurs époux, et jusque dans la plus modeste des chaumières, leur train de vie à la limite de l'excéntrique est connu, mais nul ne risque à s'en offusquer publiquement jusqu'au jour improbable d'un coup de force. Alors éclate au grand jour la forte rumeur d'une désapprobation générale au pays comme à l'étranger.

Pour faciliter la mobilité pendant la campagne électorale, Tshisekedi allège l'état de siège dans l'Ituri et le Nord-Kivu

En lieu et place de lever l'état de siège décrété dans les deux provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a préféré plutôt l'alléger en y apportant quelques ajustements. Si le Chef de l'Etat dit s'être inspiré des recommandations du dernier forum de Kinshasa, sur place en Ituri et dans le Nord-Kivu, sa décision passe pour une pullule amère. On sait néanmoins qu'à deux mois des élections du 20 décembre prochain, le Président de la République a allégé les mesures d'application de l'état de siège de façon à permettre aux candidats de se mouvoir librement aussi bien en Ituri que dans le Nord-Kivu. Mais, le problème reste réel, pour autant que ces deux provinces restent toujours sous administration militaire.

FRANCIS N.

Les populations de l'Ituri et du Nord-Kivu devront encore supporter l'état de siège, malgré quelques allègements. Ainsi en a décidé le Président de la République, Félix Tshisekedi, au terme d'un message à la nation, prononcé jeudi dernier sur les antennes de la télévision nationale.

Un seul message à retenir : l'Ituri et le Nord-Kivu restent toujours sous état de siège. Ainsi en a décidé le Président de la République en aménageant les contraintes de mobilité nées de l'état de siège.

«En ma qualité de ga-

rant du fonctionnement régulier des institutions de la République et de la continuité de l'Etat, j'ai examiné en toute responsabilité l'ensemble des recommandations formulées dans les trois commissions de la Table ronde. Après avoir échangé avec les responsables des institutions de l'Etat et entendu le Conseil Supérieur de la Défense, j'ai pris la ferme résolution de conduire, «sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée», les populations des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu vers un allègement progressif et graduel du régime de restriction de l'état de siège avec les meilleures garanties de poursuite du

maintien d'une pression maximale sur les ennemis de la paix. C'est pourquoi, prenant la juste mesure de l'impérieuse nécessité d'un retour sécurisé de nos populations à une vie civile et citoyenne normales d'une part; et des avancées enregistrées au cours de la gouvernance sous l'état de siège, d'autre part, notamment l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones des deux provinces concernées; j'ai opté, en toute responsabilité, pour la mise en œuvre d'un dispositif transitoire graduel au terme duquel cette situation exceptionnelle devra connaître sa fin», a déclaré le Chef de l'Etat dans son message. Avant d'en expliquer la mise en œuvre : «S'inspirant des tendances dégagées des travaux de la Table ronde, ce dispositif transitoire consistera au rétablissement de l'autorité civile dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées qui sont déjà sécurisées et sous contrôle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Ce qui implique la levée des restrictions des libertés constitutionnelles de

tous les citoyens et plus particulièrement : la libre circulation des personnes et de leurs biens en mettant fin au couvre-feu; la liberté d'association, de manifestation pacifique et de réunion dans le strict respect des conditions légales. Ceci est d'autant plus important que les différents acteurs engagés au processus électoral ont droit à y participer pleinement et sans entrave aucune».

C'est dire que les deux provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu tendent peu à peu vers la normalité tout en restant sous administration militaire. A ce propos, le Président de la République précise : «Il va sans dire qu'en plus de leurs compétences matérielles, les juridictions civiles, du reste compétentes pour gérer les contentieux électoraux, recouvrent le plein exercice de leurs compétences répressives à l'exception de quelques préventions liées à la sûreté nationale qui relèveront des juridictions militaires».

LA CAMPAGNE ELECTORALE EXPLIQUE TOUT

L'assouplissement de l'état de siège est sans doute

guidé par le contexte électoral de la fin de cette année, pensent nombre d'analystes. Avec le lancement dès le 19 novembre 2023 de la campagne électorale pour les scrutins combinés du 20 décembre prochain qui incluent la présidentielle, les législatives nationales et provinces ainsi que les municipales, il était impératif d'alléger les conditions dans les provinces sous état de siège pour permettre aux candidats de battre campagne en toute quiétude.

C'est ce qui, note-t-on, aurait motivé la décision d'alléger le dispositif de l'état de siège tout en gardant en l'état l'administration militaire.

Malheureusement, sur place en Ituri et dans le Nord-Kivu, la décision, du Chef de l'Etat ne fait pas l'unanimité. Certains, très virulents, estiment que le Président de la République s'est totalement écarté des options levées au dernier forum de Kinshasa qui a fait le point sur l'état de siège.

Toujours est-il que le Nord-Kivu et l'Ituri demeurent sous état de siège, moyennant quelques allègements dictés par le contexte électoral de décembre prochain.

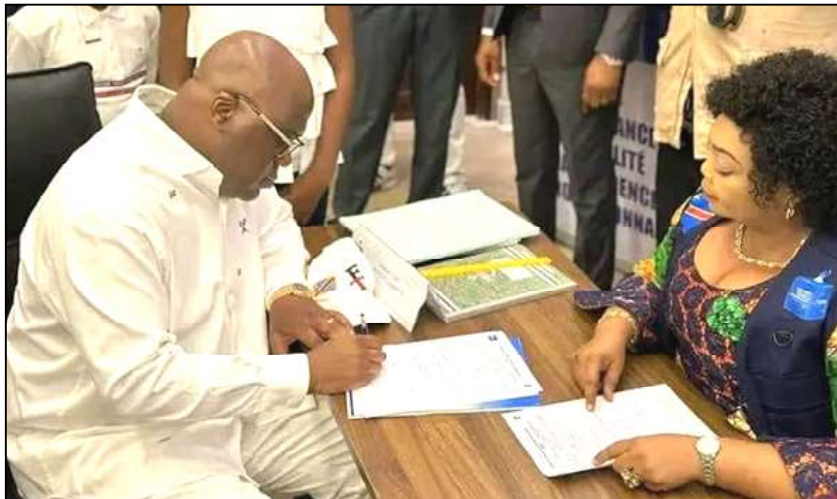
Félix Tshisekedi bien parti pour remporter un second mandat, selon un sondage

La fin de l'année 2023 approche et avec elle, l'échéance électorale qui va déterminer le prochain Chef de l'Etat congolais. Parmi les candidats en lice, un se démarque nettement des autres : il s'agit de Félix Tshisekedi, l'actuel président de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon plusieurs sondages réalisés par différents instituts, il bénéficie non seulement d'une large avance sur ses concurrents, mais aussi d'une forte popularité auprès de la population.

Selon le sondage du Journal «Le Grand Œil», réalisé le 11 septembre 2023 auprès de 15.100 électeurs inscrits, Félix Tshisekedi recueillirait 74% des intentions de vote, soit un écart de 64 points par rapport à son principal rival, Moïse Katumbi, qui obtiendrait 10%. Martin Fayulu arriverait en troisième position avec 8,3%, suivi de loin par Augustin Matata Ponyo (0,8%), Delly Sesanga (0,3%) et Constant Mutamba (0,1%).

Ce sondage confirme la tendance observée par d'autres enquêtes, comme



Le 7 octobre 2023, Félix Tshisekedi est allé déposer sa candidature à la présidentielle du 20 décembre 2023

celle du Bureau d'études, de recherche et de consulting international (Berci), réalisées conjointement avec le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) et Ebuteli, qui donnait à Félix Tshisekedi 29% de bonnes opinions en décembre 2021, contre moins de 30% pour l'ensemble des autres candidats.

Quelles sont les raisons de cette montée en puissance du

Président sortant ? Selon les analystes, il a su capitaliser sur son bilan à la tête du pays, marqué par des réformes sociales et économiques appréciées par les Congolais. Parmi les mesures phares, on peut citer la gratuité de l'enseignement de base, la gratuité de la maternité, le Programme de développement local dans les 145 territoires, les succès des IX^{èmes} Jeux de la

Francophonie, organisés à Kinshasa en août 2023, ou encore la lutte contre la corruption menée par l'inspecteur général des finances Jules Alingete.

Le Président Félix Tshisekedi a également bénéficié du soutien de l'Union Sacrée de la Nation, une large coalition politique qui regroupe des partis politiques et des personnalités influentes de toutes

les régions du pays. Il a ainsi pu se défaire de l'emprise de son prédécesseur Joseph Kabila, dont la plateforme politique, Front commun pour le Congo (FCC), a été marginalisée au Parlement et dans les institutions.

Bien sûr, le président Tshisekedi n'est pas exempt de critiques et de faiblesses. Certains lui reprochent sa gestion sécuritaire dans l'Est du pays, où des groupes armés continuent de sévir malgré l'état de siège instauré en mai 2021. D'autres pointent du doigt la dépréciation du franc congolais face au dollar américain qui affecte le pouvoir d'achat des ménages. Enfin, certains s'interrogent sur la crédibilité du processus électoral qui pourrait être entaché par des fraudes ou des violences.

Quoi qu'il en soit, à moins d'un revirement spectaculaire, Félix Tshisekedi semble bien parti pour remporter un second mandat à la tête de la RDC. Il devra alors faire face aux nombreux défis qui attendent ce pays immense et riche en ressources naturelles, mais aussi en proie à des tensions politiques et sociales.

Delly Sesanga et la « Refondation du Congo » : « Je vous propose, par cette démarche, un projet de rupture et d'avenir »

Comme prévu, Delly Sesanga, candidat à l'élection présidentielle de décembre prochain, a donné rendez-vous, le samedi 14 octobre 2023 dans la salle des spectacles Show Buzz, à ses partisans pour présenter les grandes lignes de son programme tourné vers la « Refondation du Congo ». Leader du parti politique ENVOL, Delly Sesanga se dit détenteur d'une offre politique pour rassurer le rayonnement de la République Démocratique du Congo, un pays exsangue, selon lui.

« Avec le projet de la Refondation du Congo, il s'agit de redonner, par des réformes radicales et fondamentales, du sens à la responsabilité, au travail et à l'effort dans l'action politique : servir par devoir, loin de tout privilège », a-t-il déclaré.

« Je vous propose, par cette démarche, un projet de rupture et d'avenir. Au-delà de nos diversités, ce projet vise à préserver notre héritage commun, pérenniser la souveraineté de la RDC, assurer la sauvegarde des intérêts nationaux, garantir la paix, la justice, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de notre pays », a indiqué le président d'Envol.

Axé sur cinq piliers sous-tendant 35 actions « clés, ambitieuses et réalistes », le programme de Delly Sesanga se décline comme suit : gagner la paix, sécuriser le territoire et garantir l'indépendance nationale; unifier les provinces pour favoriser la circulation des personnes et des biens; restaurer l'intérêt général et le sens du bien commun; protéger les Congolais par le renforcement des services publics et l'emploi par une croissance diversifiée et inclusive en sortant de l'économie de rente.

Député national, plusieurs fois élu de la circonscription de Lwiza, dans le Kasai Central, Delly Sesanga est l'un des 24 candidats dont les dossiers ont été réceptionnés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), en attendant la liste définitive du 18 novembre 2023, après délibération de la Cour constitutionnelle.

Investi à Boma (Kongo Central), au terme du Congrès de son parti politique, Delly Sesanga avait décrit, dans son adresse, les grandes lignes de son programme de la « Refondation du Congo ». Discours.

ECONEWS

Mon devoir envers la Nation : servir par devoir pour la refondation du Congo

Mes chers compatriotes, J'ai pris la décision de me porter candidat à l'élection présidentielle de 2023 pour relever avec vous les défis de LA REFONDATION DU CONGO, cet héritage inestimable de l'histoire que nous avons en commun.

Je partage, comme vous, la révolte contre ces maux qui ont ruiné des décennies durant toutes les espérances de la jeunesse, des femmes et des hommes de notre Nation.

La dignité humaine devrait pourtant nous interdire toute complaisance avec l'insécurité, le chômage et la pauvreté de masse, l'injustice et les inégalités, la corruption et le détournement de deniers publics, l'impunité et l'incompétence des dirigeants.

Cette complaisance ambiante, depuis l'indépendance, a pris des proportions inégalées de nos jours avec une inversion

totale des valeurs, érigée en système de gouvernement.

Ce qui prive des millions de Congolaises et de Congolais de la paix et de la sécurité, de l'emploi, de routes, de soins de santé, d'éducation et de l'accès aux richesses, réduisant le Congolais en situation d'esclavage dans son propre pays.

Agressé jusque dans son foyer par une guerre injuste et une insécurité généralisée, exclu du partage des fruits de la croissance économique, marginalisé dans l'économie nationale, exproprié de ses ressources naturelles, privé de liberté et de justice, le Congolais n'est pas protégé par son Etat ni au Congo et encore moins à l'extérieur.

La profondeur et la radicalité du projet de LA REFONDATION DU CONGO est à la hauteur des défis réels qu'impose une situation gangrénée par



des décennies d'incurie, aux termes desquelles chaque pouvoir qui vient justifie dans la défaillance du précédent sa propre décadence.

Avec le projet de LA REFONDATION DU CONGO, il s'agit de redonner par des réformes radicales et fondamentales, du sens à la responsabilité, au travail et à l'ef-

fort dans l'action politique : servir par devoir, loin de tout privilège.

Je vous propose par cette démarche un projet de rupture et d'avenir. Au-delà de nos diversités, ce projet vise à préserver notre héritage commun, pérenniser la souveraineté de la RD Congo, assurer la sauvegarde des intérêts nationaux, garantir la paix, la justice, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de notre pays.

LA REFONDATION DU CONGO conforte la puissance de notre Nation, favorise sa prospérité et, par-dessus tout, la recherche effective du bien-être de chaque Congolais.

Fruit d'une longue réflexion, mûrie par plus de 20 ans d'engagement au service de la défense des intérêts des Congolais, LA REFONDATION DU CONGO offre une nouvelle perspective à notre pays. Elle s'articule autour des cinq axes stratégiques priori-

taires choisis parmi les urgences nationales. Elle se traduit en programme planifiant ce que nous voulons réaliser afin de garantir l'accomplissement de ce que nous projetons ensemble.

Mes chers compatriotes, Ce programme, c'est le vôtre. Il démontre que par une action résolue et la volonté du peuple rassemblé, le gaspillage, la mal gouvernance et la résignation ne sont pour notre Nation ni un destin ni une fatalité.

Il vous appartient donc désormais de vous en emparer, de vous mobiliser et de démontrer que cette ambition qui nous unit, LA REFONDATION DU CONGO, est le socle qui nous permettra de nous montrer ensemble enfin à la hauteur de notre pays.

Fait à Boma, le 3 octobre 2023
Delly Sesanga H.
Candidat Président de la République

Reprise du procès Matata Ponyo ce lundi à la Cour constitutionnelle : le LGD, son parti, fixe l'opinion

ECONEWS

C'est aujourd'hui lundi 16 octobre que reprend à la Cour constitutionnelle le procès Matata, du nom de l'ancien Premier ministre, poursuivi, concomitamment avec Deogratias Mutombo mwana Nyembo, ancien gouverneur de la Banque Centrale du Congo, et le Sud-africain Christo Grobler, dans l'affaire « Marché international de Kinshasa », un investissement qui était greffé au projet du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo.

Absent du pays, c'est peu probable que Matata soit présent ce lundi devant la Cour constitutionnelle. Des rumeurs rapportent que l'ancien Premier ministre a quitté le pays pour se soustraire à la justice. Une version totalement remise en cause par son parti politique, LGD (Leadership et Gouvernance pour le Développement).

« Matata Ponyo n'est pas en exil ! La Cour constitutionnelle ainsi que les services compétents d'immigration ont été officiellement informés de son déplacement, lequel est intervenu le 7 octobre dernier via l'aéroport international de N'djili, pour des raisons médicales », a annoncé son parti politique via le réseau social X (ex-twitter), avant qu'un communiqué daté du 14 octobre 2023 et signé par Franklin Tshiamala, secrétaire général du LGD, lève toute équivoque.

Quoi qu'il en soit, le président de la Cour constitutionnelle a prévenu qu'il ne se laissera plus guider par une quelconque exception. Malade ou pas, le procès Matata aura lieu ce lundi 16 octobre, a-t-il souligné à la dernière audience.

Ci-contre l'intégralité du communiqué du LGD.

LGD. République Démocratique du Congo
LEADERSHIP ET GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT
Le Changement pour le progrès
Parti Politique enregistré par l'arrêté n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/AOK/01/2022 du 03 février 2022

Le Secrétaire Général

COMMUNIQUE DE PRESSE N°010/LGD/SG/TMF/2023

Le Parti politique Leadership et Gouvernance pour le Développement (LGD) tient à informer l'opinion tant nationale qu'internationale que la rumeur faisant croire à l'exil de son président national, Matata Ponyo Mapon, candidat à la prochaine élection présidentielle, est une information mensongère (fake news).

La Cour Constitutionnelle ainsi que les services compétents d'immigration ont été officiellement informés de son déplacement, lequel est intervenu le 07 octobre dernier via l'aéroport international de N'djili, pour des raisons médicales.

Le LGD rassure que son président national, Matata Ponyo Mapon, habitué, en homme d'honneur, à affronter les vents hostiles, n'est pas candidat à l'exil. Faut-il rappeler qu'il se trouvait en Guinée Conakry au moment où des poursuites judiciaires avaient été engagées contre lui, en mai 2021, mais qu'il avait sereinement regagné le pays pour y faire face ? Nul besoin non plus de rappeler les nombreux autres déplacements qu'il a effectués depuis cette date.

Il regagnera Kinshasa dès qu'il aura terminé ses consultations médicales en cours. A ses côtés, son parti et ses membres, sur tout le territoire national, poursuivent la lutte devant permettre de renouer notre pays, la RDC, avec son destin de grandeur.

Fait à Kisangani, le 14 octobre 2023

TSHIAMALA MANYIKU Franklin

Sous la conduite de Bertin Mudimu, le FPI scelle de nouveaux partenariats avec des entreprises sud-coréennes

Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) étend de plus en plus son champ d'influence. Grâce au leadership engagé de son Directeur général (DG), Bertin Mudimu Tshisekedi, le FPI vient de sceller de nouveaux partenariats avec la Corée du Sud. Pour ce faire, le DG Bertin Mudimu a fait le déplacement de Séoul, capitale de la Corée du Sud, pour formaliser de nouveaux axes de coopération avec les entreprises sud-coréennes.

Le management du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) demeure créatif quant à la recherche des voies et moyens pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Congolais.

Dans le cadre de l'exploration des opportunités industrielles et s'appuyant sur les contacts avec les chercheurs sud-coréens de l'un des dignes fils du pays, le professeur Nkumu Frey, en sa qualité de vice-recteur de l'Université de Sun Moon, le Directeur général du FPI, Bertin Mudimu Tshisekedi, s'est rendu en République de Corée du Sud, plus précisément dans la ville de Ch'Onan. Dans ce cadre, le FPI a pu sceller de nouveaux partenariats industriels pouvant déboucher sur la production locale de sel alimentaire ou sel de cuisine avec, notamment, la société sud-coréenne PRESEAOS. Cette dernière a mis au point un procédé technologique innovant d'extraction ionique du sel en trois dimensions. Ce qui permet de rationaliser la production de sel tout en réduisant la dépendance à la main-d'œuvre. Des pourparlers sont entrepris pour l'installation prochaine de cette industrie sud-coréenne en RDC.

DES CONTACTS PROFITABLES À LA RÉPUBLIQUE

Le séjour de la délégation du FPI au Pays du matin calme a été planifié dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant. Accueilli à l'Université de Sun Moon par le vice-recteur, le professeur Mallory Leece, la délégation du FPI, conduite par son Directeur général, a eu droit à une séance technique au cours de laquelle les hauts cadres de cette université sud-coréenne ont exprimé au FPI leur volonté de s'inscrire dans une collaboration d'échanges de compétences dans la mesure où cet empire universitaire parraine plusieurs projets dans divers secteurs de la vie sociale. Et l'un des projets qui a été mis sur la table est celui de la production locale de sel alimentaire ou sel de cuisine.

« Nous évoquons ici, pas n'importe quel type de sel

qui est généralement composé à 100% en chlorure de sodium et dépourvu des minéraux essentiels. Cependant, nous parlons d'un sel riche en minéraux, obtenu à partir de la condensation de l'eau de mer et composé du chlorure de sodium et des minéraux en proportions équilibrées. C'est donc un sel qui contribue à la qualité de la vie humaine et se distingue par sa saveur exceptionnelle qui a été proposé au FPI pour une production locale et contribuera sûrement à la réduction de la facture salée des importations massives de cet immanquable rehausseur de goût », a indiqué le vice-recteur de cette université sud-coréenne.

En effet, la firme sud-coréenne, dénommée PRESEAOS Korea, a mis au point, au bout d'une dizaine d'années de recherche et développement, un procédé innovant d'extraction verticale sur trois (3) dimensions du sel riche en minéraux à partir de l'eau de mer. Il s'agit de la technologie d'extraction ionique verticale en trois dimensions. Cette technologie permet de rationaliser la production de sel tout en réduisant la dépendance à la main-d'œuvre et en en croissant le rendement de production.

La délégation du FPI a eu le privilège de visiter le laboratoire de PRESEAOS Korea, doté d'une technologie innovante, simple et facile à mettre en œuvre.

Lors de cette visite, le Président Directeur général de cette firme sud-coréenne, M.



Sangsoo Park, a fait savoir que PRESEAOS souhaite aujourd'hui vulgariser cette innovation au monde avec des partenaires stratégiques fiables et de premier rang tel que le FPI. Ainsi, la RDC va s'offrir cette technologie grâce aux contacts du professeur Nkumu Frey qui est un partenaire de la République de Corée depuis des années.

Pour sa part, l'inventeur de cette technologie, le docteur Park Yong Hee, a révélé que le système d'extraction ionique en trois dimensions développées par PRESEAOS Korea a le mérite « d'éliminer les limites inhérentes aux méthodes traditionnelles d'extraction de sel, de contrebalancer des problématiques telles que l'occupation de l'espace, les perturbations climatiques, les microparticules plastiques et les exigences en personnel », soulignant que ce procédé offre une production automatisée ininterrompue tout au long de l'année, engendrant ainsi du sel de qualité supérieure avec un rendement 20 fois supérieur puisque, le sel ainsi obtenu, indépendamment des conditions météorologiques et spatiales, est riche en minéraux et se distingue par sa saveur exceptionnelle. C'est ce qu'on appelle la fleur de sel.



ment visité quelques industries sud-coréennes, notamment l'Industrie cosmétique, COS NINE, et le Centre de recherche basé sur les « Edifices Intégrant le Système Photovoltaïque (BIPV) »

COS NINE est cette entreprise sud-coréenne spécialisée dans la production de la gamme de produits cosmétiques notamment la lotion, le chaïmpoing, la pommade, etc. Cette entreprise utilise certains dérivés tirés de résidus de l'extraction du sel tels que les minéraux qui jouent un rôle particulier dans l'alimentation et le maintien de la peau.

Par contre, BIPV étudie les techniques adaptées à l'usage de l'énergie renouvelable et facile à utiliser. La technologie solaire est développée sur plusieurs types de supports de construction, à savoir les murs porteurs, les toitures et les carreaux. Ces derniers, sont mis sous forme de panneaux connectés aux batteries.

LE FPI TRÈS ENGAGÉ DANS LA VISION DU CHEF DE L'ÉTAT

A ce titre, la RD Congo peut bénéficier de cette technologie importante pour l'installation des petites unités de production avec un coût réduit d'énergie, tout en envisageant l'installation des industries de production de matériaux composants le système d'énergie localement, tels que la structure en aluminium, les batteries, les vitres et les métaux conducteurs pour réduire davantage le coût.

Toutes ces opportunités, identifiées et saisies par le Directeur général du FPI et sa délégation, une fois exploitées, sont susceptibles de contribuer à la création d'emplois, à l'acquisition et au transfert des technologies innovantes et des nouvelles compétences, à la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Elles vont également jouer sur la diminution des importations massives, le développement des chaînes de valeur concourant à l'intégration de notre économie et à la valorisation des potentialités locales.

Bref, autant d'opportunités qui traduisent une autre occasion de mettre en œuvre le Programme Présidentiel Accélééré de Lutte contre la Pauvreté et de Réduction des Inégalités. Le FPI est d'ores et déjà inscrit dans ce schéma.

AVEC COMMUNICATION FPI

A LA DÉCOUVERTE DE COS NINE

Dans le cadre d'explorer les opportunités de collaboration potentielles et d'interagir avec les industries pertinentes et les professionnelles en Corée du Sud, la délégation du FPI a égale-

Contrôle de la sous-traitance dans le Lualaba : Miguel Kashal donne le go par l'entreprise minière Kamoja Copper SA

C'est par la société minière Kamoja Copper SA que le directeur général de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), Miguel Kashal Katemb, a procédé au lancement du contrôle de la sous-traitance dans la province du Lualaba.

La compagnie minière Kamoja, dans la province du Lualaba, a ouvert ses portes au directeur général de l'ARSP, Miguel Kashal Katemb, venu avec ses inspecteurs pour vérifier l'application des règles de la sous-traitance par toutes les entreprises principales et sociétés multinationales évoluant dans divers secteurs de l'économie nationale. C'était en marge de la visite de travail qu'il a effectuée dans les installations de l'entreprise minière Kamoja Copper SA, située dans la périphérie de la ville de Kolwezi, chef-lieu de la province du Lualaba.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la mission en cours pour faire respecter la loi portant sur la sous-

traitance dans le secteur privé et ses mesures d'application.

Pour cette mission de travail, le gendarme de la sous-traitance en RDC était accompagné des inspecteurs de l'ARSP et d'une forte délégation des sous-traitants de cette province.

L'ESSENTIEL DES ECHANGES

Avec les responsables de cette entreprise, les échanges ont porté sur les activités secondaires réservées aux congolais œuvrant dans la sous-traitance, selon les prescrits de la loi.

Après cette entrevue, les deux parties ont convenu d'associer à cette réunion la délégation des sous-traitants de cette province afin de les ras-



Le DG Miguel Kashal Katemb s'entretient avec le staff de Kamoja

surer du partenariat gagnant-gagnant, désormais effectif grâce aux efforts du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi.

« Nous avons été ravis de la présence du directeur général Miguel Kashal qui est venu parler au nom et pour le compte des entrepreneurs. Nous avons compris que nous avons un avocat auprès du Chef de l'Etat et en écoutant toutes nos plaintes pour les

faire parvenir au Chef de l'Etat pour que les règles de la sous-traitance puissent être d'application », a déclaré un entrepreneur sous-traitant, avant d'être complété par un autre entrepreneur qui n'a pas manqué de louer la concrétisation de la parole donnée par l'ARSP.

« Nous sommes dans le site de la société Kamoja, le contrôle a été lancé par le directeur général de l'ARSP :

chose promise chose faite. Aujourd'hui, vu les recommandations du directeur général, nous pouvons confirmer que la compagnie Kamoja nous a prêtés une oreille attentive. Nous remercions le Directeur général de l'ARSP qui matérialise la vision du Chef de l'Etat en rendant la jeunesse congolaise forte et indépendante », a déclaré Junior Kibe, l'un des entrepreneurs associés à cette rencontre.

Une équipe d'OPJ de l'ARSP est actuellement en mission dans le Grand Katanga. Cette partie du pays constitue la deuxième phase du contrôle initié par l'ARSP, après la ville de Kinshasa. L'objectif visé par ce contrôle est de « vérifier l'application des règles de la sous-traitance par toutes les entreprises principales et sociétés multinationales évoluant dans tous les secteurs de l'économie nationale ».

AVEC COMMUNICATION ARSP



Une vue partielle des installations de Kamoja



Vue aérienne des installations de Kamoja Copper SA



Diversification de l'économie, Grand Inga... : la Banque mondiale salue son partenariat avec la RDC

Entre la Banque mondiale et la République Démocratique du Congo (RDC), les rapports sont au beau fixe. En marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI (Fonds monétaire internationale), organisées exceptionnellement à Marrakech (Maroc), le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzuji, a échangé, le vendredi 13 octobre 2023, avec le président de la Banque mondiale, Ajay Banga, jetant les bases d'une coopération plus active avec cette institution de Bretton Woods. Avec la Banque mondiale, la RDC est assurée d'avoir à ses côtés un partenariat qui l'accompagne en tout temps.

«Nous sommes contents de travailler avec la RDC et nous saluons ce partenariat», a déclaré le président de la Banque mondiale au cours de cet échange bilatéral avec le ministre des Finances.

Cette réunion a porté sur le besoin de financements en RDC dans la perspective de la diversification de l'économie congolaise et de l'accroisse-

ment des investissements en infrastructures, mettant un accent sur la construction du Grand Inga qui impactera les secteurs prioritaires et l'industrialisation du pays dans l'agriculture et l'économie verte.

A ce propos, le président de la Banque mondiale a réitéré tout l'intérêt de son institution dans la mise en œuvre du Grand Inga. A cet effet, il a salué la loi y afférente qui, selon lui, facilitera les prochains développements de ce grand projet.

Parallèlement à la construction du Grand Inga, le ministre des Finances et le président de la Banque mondiale ont tous les deux estimé qu'il était important de construire des mini-centrales pour un accès accru à l'énergie en RDC.

Ci-dessous, l'intégralité du discours de Nicolas Kazadi, ministre des Finances, lors de cet échange.

ECONEWS

Mot de circonstances du ministre des Finances aux échanges avec le président de la Banque mondiale

C'est un grand plaisir pour moi de vous rencontrer. Ces premières assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale sous votre présidence marquent une nouvelle vision pour la Banque mondiale, qui correspond pleinement aux défis auxquels l'Afrique est confrontée.

Ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de comprendre progressivement ce qui fait de vous un dirigeant unique, doté d'une grande compréhension des défis auxquels sont confrontés les pays à faible revenu.

- Vous avez clairement identifié les clés pour un avenir meilleur: créer des emplois de meilleure qualité et plus inclusifs dans un monde où la population est jeune et dynamique; évoluer vers une économie plus numérique, construire un réseau d'infrastructures solides et lutter contre le changement climatique.

- En outre, le pragmatisme nous enseigne que les pays doivent travailler sur leur compétitivité et la réduction des risques politiques (ou du moins la perception de ces risques) pour mobiliser les fonds nécessaires au financement des politiques de développement. Le Groupe de la Banque Mondiale a la capacité d'intervenir par le biais de ses garanties (MIGA), mais celles-ci doivent être plus accessibles et plus abordables qu'elles ne le sont actuellement. Au-delà de ces instruments, le plus important est que les pays disposent de feuilles de route claires en matière de réformes pour améliorer la perception des risques politiques.

Ces points que vous avez très clairement identifiés dans votre vision sont au cœur des défis auxquels sont confrontés les pays à faible revenu, en particulier la RDC. Mon pays résume en quelque sorte une grande partie des défis auxquels sont confrontés les pays africains. Nous ne devons pas laisser passer le grand élan que vous impulsez : des actions concrètes sont nécessaires maintenant et c'est une opportunité de bénéficier de votre expérience dans le secteur privé.



Nicolas Kazadi (à gauche), ministre des Finances de la RDC, et Ajay Banga (à droite), président de la Banque mondiale, lors de leurs échanges, vendredi 13 octobre, à Marrakech (Maroc).

L'avenir de la RDC réside dans la diversification de son économie. La diversification verticale au sein du secteur minier est en cours, car il s'agit d'un fruit à portée de main et le plus rapide à mettre en œuvre. Elle implique deux défis à relever : (i) créer suffisamment d'électricité pour fournir de l'énergie à ce secteur; (ii) créer les infrastructures routières nécessaires au transport de nos produits.

Les solutions rapides ne suffisent pas : les projets isolés à faible potentiel de production d'électricité ne seront pas suffisants. Certes, cela contribuera à élargir l'accès à l'énergie pour la population, ce qui est une autre de nos priorités, mais nous devons nous orienter vers des projets de grande envergure pour produire de l'électricité, comme le barrage d'Inga dans sa phase III et au-delà, afin de faciliter notre transition vers l'industrialisation. Le projet est ré-

porté par la Banque multilatérale de développement du G20 comme l'un des 10 «projets de transformation exemplaires» ayant un impact significatif sur le développement. Ce projet d'envergure permettra de produire 44 GW d'électricité pour moins de 3 centimes USD/kWh, ce qui sera utile à de nombreux pays (de l'Afrique du Sud à l'Égypte).

- Nous avons réhabilité Inga I et II, qui sont des infrastructures détenues par l'État, mais nous devons aller plus loin, avec l'aide d'investisseurs privés. Jusqu'à présent, toutes les initiatives récentes visant à développer Inga I et II n'ont pas abouti.
- Dans ce contexte, la loi sur le développement d'Inga, qui est actuellement en préparation, a un rôle clé à jouer dans ce processus, puisque cette loi devrait servir de cadre pour les décennies à venir, dépassant ainsi les agendas politiques.
- Comme vous le savez, Inga est aussi un projet stratégique, au cœur des dynamiques géopoliti-

ques. Le Groupe de la Banque Mondiale, qui est au cœur du multilatéralisme, a un rôle clé à jouer. Les différents centres d'influence doivent s'aligner sur ce projet, qui est si critique pour la RDC mais aussi pour la région dans son ensemble.

Je pense que nous devons nous appuyer sur l'élan considérable que vous donnez pour relancer ce projet, avec la Banque mondiale en tant qu'acteur central. À cette fin, nous nous demandons dans quelle mesure nous pourrions solliciter l'assistance du Laboratoire d'investissement du secteur privé que vous, Monsieur le Président, avez mis en place au sein du Groupe de la Banque Mondiale, afin d'aider la RDC à trouver des financements, tant privés que publics, pour soutenir le développement du projet hydroélectrique du Grand Inga.

Je suis personnellement convaincu que votre expérience unique, apportant votre vision du secteur privé, sera un atout considérable pour mener à bien ce projet.

Un deuxième projet clé à matérialiser est l'usine de fabrication de batteries pour les véhicules électriques.

- La RDC a signé un protocole d'accord avec la Zambie et les États-Unis afin de faciliter le développement d'une chaîne de valeur intégrée pour la production de batteries de véhicules électriques en RDC et en Zambie, allant de l'extraction des matières premières à la transformation, la fabrication et l'assemblage.
- Le récent mémorandum économique pour la RDC («Pathways to Economic Diversification and Regional Trade Integration») comprend une étude de cas sur la chaîne de valeur de l'industrie minière.

Nous sollicitons le Groupe de la Banque Mondiale pour qu'il s'associe à la mise en œuvre du projet sur le site de la RDC. La production locale de batteries permettrait notamment à la RDC de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30%, ce qui en ferait le 1er producteur à faible émission de maté-

riaux précurseurs de cathodes pour les batteries lithium-ion.

Pour conclure sur ce sujet, Monsieur le Président, la République Démocratique du Congo ne sortira pas de l'extrême pauvreté et de la fragilité, et la lutte contre le climat et le chômage ne sera pas gagnée sans positionner la RDC comme pays-solution à la «pauvreté énergétique» et à la «crise climatique». Cela passe nécessairement à travers le développement de la centrale hydroélectrique du Grand Inga et la fabrication locale de batteries pour véhicules électriques.

Au-delà du travail accompli en faveur de la diversification verticale dans le secteur minier, nous disposons d'un potentiel infini de diversification horizontale, dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Je n'ai malheureusement pas le temps d'entrer dans les détails, mais la compétitivité de ce secteur dépend de notre capacité à investir dans les infrastructures de transport à grande échelle et dans l'énergie, ainsi que dans le capital humain.

La diversification -qu'elle soit horizontale ou verticale -est le seul moyen de réduire la pauvreté (tant absolue que relative) et de permettre une création massive d'emplois. Il s'agit également d'un potentiel énorme en termes de création de valeur, nous permettant de passer de milliards à des billions.

Au cours des dernières années, le portefeuille de l'IDA en RDC a considérablement augmenté, passant de 3 à 9 milliards. Malgré cela, nous restons sous-endettés et disposons d'une marge de manœuvre importante pour financer de bons projets.

Une fois de plus, j'espère que vous inspirerez le changement au sein de votre institution en vous appuyant sur votre vision clairement définie. Plus que jamais, nous sommes à un moment critique où nous pouvons faire la différence pour la RDC et pour l'Afrique, que vous avez qualifiée à juste titre d'avenir de l'humanité.

Cellule de communication du ministère des Finances

La justice congolaise tue la démocratie et détruit la gouvernance électorale

En cinq années de législature Tshisekedi, la Cour constitutionnelle a considérablement déstabilisé les provinces et engendré les conflits d'ingouvernabilité politique. La CASE dénonce ces fraudes à la loi.

1. En cinq années de gouvernance politique en République Démocratique du Congo, le pouvoir judiciaire, notamment la Cour Constitutionnelle, a considérablement désarticulé le système de gouvernance des provinces.

2. Les gouvernements provinciaux reprochés de mal gouvernance sont récompensés alors qu'ils sont réprimés par les élus provinciaux. Certains gouverneurs incompétents sont imposés par les plus hautes juridictions judiciaires du pays sous le diktat des politiques.

3. En cinq ans, les provinces du Sud-Kivu, de l'Equateur, du Tanganyika, du Maniema, du Lualaba, du Kasai Central, du Kongo Central et de Kinshasa

notamment ont été secouées et déstabilisées. Les élus provinciaux sont démonétisés, les Assemblées provinciales neutralisées et les exécutifs provinciaux chosifiés.

4. La CASE note que la justice est manipulée par le pouvoir exécutif en violation du principe de séparation des pouvoirs clairement consacrée dans la Constitution. L'intelligence Juridique qui devrait aider à identifier les rapports de force et les stratégies d'influence par le droit ou pour montrer la vision qu'on peut avoir du droit avec une démarche objective fondée sur des informations publiques, est jetée aux oubliettes.

5. La fraude à la loi se prati-



que à ciel ouvert. Magistrats et juges s'adonnent à la manipulation des dossiers judiciaires dans le but de la transgresser dans son esprit ou dans sa lettre. Les éléments constitutifs de la fraude à la loi sont la mauvaise foi et l'utilisation d'un dispositif dévié de sa finalité. Des

pratiques qui ne font pas progresser la démocratie et l'État de droit, ce qui ne favorise pas la consolidation des institutions de la République et neutralise les intangibilités constitutionnelles du pays.

6. Cette législature a brisé les bases de la démocratie et éloi-

gné les chances d'une stabilité institutionnelle crédible en République Démocratique du Congo.

7. La CASE invite le peuple congolais à tirer les leçons de ces horreurs judiciaires qui n'épargnent aucun citoyen. En RDC, la justice de la jungle protège les coupables et sacrifie les faibles.

8. Depuis le début de la législature, les gouverneurs sont protégés pour leur allégeance déclarée au pouvoir de l'Union Sacrée de la Nation. La justice se négative.

FAIT À CHICAGO (ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE), LE 14 OCTOBRE 2023

POUR LA CASE

SIMARO MBAYO NGONGO

PRÉSIDENT

-EXPERT, ANALYSTE ET CONSULTANT INTERNATIONAL DES ÉLECTIONS

-CONSULTANT DE HUMAN RIGHTS ET OBSERVATEUR INTERNATIONAL

A presque deux mois du 20 décembre 2023, la Ceni remet en cause son fichier électoral !

Quoiqu'il soit portant la date du 5 octobre 2023, le communiqué de presse n° 050/CENI/2023 n'a été rendu public qu'une semaine après. En six paragraphes, il commence par relever que «conformément à l'article 6 de la Loi électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), par sa Décision n°111/CENI/AP/2023 du 06 octobre 2023, arrête et publie la liste provisoire des électeurs par le Centre de Vote, avec indication du Bureau de Vote». Le deuxième paragraphe est « Pour diverses raisons, notamment le manque d'espace physique dans les Antennes de la CENI et le risque de vandalisme de ces listes ou d'intempéries (pendant la saison pluvieuse), en lieu et place d'un affichage, la consultation des listes se fera auprès d'un agent appelé Préposé à l'affichage affecté à cette tâche au niveau de chaque Antenne de la CENI». Tandis que le troisième est : «Tout électeur, tout candidat et tout parti politique ou regroupement politique est invité à consulter la liste provisoire des électeurs sur le site web : www.ceni.cd ou à l'Antenne du ressort de son lieu d'enrôlement de la CENI pendant les jours où ces listes y seront disponibles...»

C'est les quatrième et cinquième paragraphes qui justifient le titre. En effet, l'énoncé du quatrième est : «Durant cette période, il est soumis au Préposé à l'affichage de la CENI, dans le ressort de chaque Antenne, toutes les réclamations



Denis Kadima, président de la CENI

liées à l'omission sur la liste électorale». Celui du cinquième est : «Il convient de souligner que si un électeur ne se présente pas à la consultation, il court le risque, en cas d'omission, de ne pas exercer son droit de vote».

Le sixième, selon lequel «Les réclamations recueillies par le Préposé à l'affichage de la CENI sont traitées et consolidées à l'Antenne en vue de l'établissement de la liste définitive des électeurs», est la suite logique des précédents.

DES ARGUMENTS QUI TOMBENT

D'abord, il y a lieu de rappeler au Bureau de la Centrale électorale qu'à l'exception du second tour de la présidentielle de 2006 intervenu le 30 juillet en pleine saison sèche, tous les autres cycles (2011 et 2018) se sont déroulés en pleine saison de pluie. Conséquence : l'argument relatif aux intempéries tombe.

elle fait été des «réclamations liées à l'omission sur la liste électorale» et impute à l'électeur qui ne se sera pas présenté à la consultation de la liste encore provisoire la responsabilité, «en cas d'omission, de ne pas exercer son droit de vote».

Reprenons les choses calmement : du 24 décembre 2022 au 25 avril 2023, la Centrale électorale effectue des opérations menant à la constitution du fichier électoral, autrement dit du corps électoral.

En date du 23 mai 2023, cinq experts électoraux dont trois Congolais, un Sud-africain et un (1) Malawite estiment fiable le fichier électoral produit par la CENI. D'ailleurs, en juillet 2023, la Centrale électorale exclut toute possibilité d'un nouvel audit. C'est ainsi que le 1^{er} septembre dernier, elle convoque officiellement le corps électoral. Preuve qu'on ne peut plus parler de liste provisoire, omission ou quoi que ce soit du genre.

Entre-temps, tout le monde en est conscient : la carte d'électeur délivrée se caractérise par des carences mineures et majeures. Si la dissipation des écrits et de la photo peut être qualifiée de carence mineure (parce qu'on a décidé de remplacer la carte électorale défectueuse par un duplicata), l'omission des données est, elle, une carence majeure.

Cette omission est révélée par des électeurs qui ont obtenu des cartes pendant les opérations d'identification et d'en-

rôlement, mais dont les données n'ont pas été enregistrées dans la mémoire des ordinateurs. Il paraît, sur la foi d'un électeur n'ayant pas retrouvé ses données à l'Antenne de la CENI/Lemba, que même Denis Kadima est dans la même situation !

Ainsi, par son communiqué du 5 octobre 2023, la Centrale électorale reconnaît subtilement ou imprudemment la non-fiabilité de son fichier électoral.

Or, le fichier électoral (lire corps électoral) non fiable ne peut pas produire des résultats électoraux fiables.

Par voie de conséquence, le Bureau Denis Kadima a fauté de façon volontaire. Pas nécessairement en faveur de Félix Tshisekedi, comme on serait tenté de l'admettre ou de le croire. Peut-être qu'un Saint Sylvestre II a été planifié, cette fois-ci sans «Centre interdiocésain».

Pour rappel, c'est là que les opérations menées de juillet à décembre 2016 par le Bureau Naanga avaient été recommandées pour aboutir sur les élections de décembre 2018 !

Au pays d'une Transition qui en cache une autre, il revient souvent à la fin de justifier les moyens.

Visiblement, on y est...

OMER NSONGO DIE LEMA

@OMERNSONGO

E-MAIL :

OMERNSONGO2@GMAIL.COM

FACEBOOK : OMER NSONGO

WHATSAPP :

+ 24399383277

ONU: l'Algérie est une « partie concernée » par le différend sur le Sahara marocain (Rapport)

Dans ce cadre, M. Guterres a rappelé la participation de l'Algérie, au même titre que les autres parties prenantes, aux consultations bilatérales informelles organisées par l'Envoyé personnel pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, tenues à New York le 30 mars 2023.

Comme chaque année à pareille époque, en prévision du vote du Conseil de sécurité d'une nouvelle résolution, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a transmis aux membres du Conseil le projet de son rapport annuel sur la situation au Sahara marocain. Il s'agit d'un rapport préliminaire envoyé aux membres du Conseil de sécurité, avant une version finale qui sera rendue publique d'ici la fin du mois d'octobre. Dans les grandes lignes de cette mouture, on retient surtout que l'option référendaire n'a plus droit de cité dans la phraséologie de l'ONU, que le rôle de l'Algérie dans l'entretien de ce conflit est à nouveau mis en avant et que les milices séparatistes persistent à faire obstruction aux activités de la Minurso.

Le SG de l'ONU a passé en revue les différentes visites de M. de Mistura à Alger et ses rencontres avec les ministres des Affaires étrangères et hauts responsables algériens, en tant que par-

tie au différend sur le Sahara marocain. Ce qui est d'ailleurs confirmé par les résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2654 qui cite l'Algérie autant de fois que le Maroc.

Le Secrétaire général des Nations Unies a invité l'Algérie en tant que « partie concernée » à développer et clarifier sa position, afin d'avancer vers une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à ce différend, conformément à la résolution 2654 du Conseil de sécurité.

Il l'a également enjoint, en tant que partie concernée, à s'engager de bonne foi et avec la volonté politique nécessaire, avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara marocain afin de parvenir à une solution politique, réaliste pragmatique, durable et de compromis sur la base des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2018.

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a déconstruit, mercredi devant les membres de la 4^{ème} Commission



Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies

de l'Assemblée générale de l'ONU, les sept mensonges fondateurs de l'agenda séparatiste de l'Algérie au sujet du Sahara marocain.

M. Guterres a dévoilé, en outre, les contradictions flagrantes de l'Algérie qui tente de se cacher derrière un pseudo statut d'« État observateur », et en même temps elle confirme à l'Envoyé personnel « qu'elle est très préoccupée par l'absence d'une solution ». Une préoccupation qui en dit long sur son implication incontestable et directe dans ce différend artificiel depuis

qu'elle l'a créé.

Le Secrétaire général de l'ONU a, par ailleurs, pointé du doigt l'Algérie qui « continue à s'opposer au format de table ronde », en violation criante des résolutions du Conseil de sécurité y compris la 2654, qui confirment que les tables rondes sont le seul cadre du processus politique exclusivement onusien.

En outre, le haut responsable onusien déclare explicitement que la détérioration des relations entre l'Algérie et le Maroc est préoccupante et continue d'af-

fecter la situation au Sahara et la recherche de la solution à ce différend régional, relevant que le rôle de l'Algérie est crucial pour résoudre ce différend régional.

Les succès diplomatiques du Maroc s'agissant du dossier du Sahara se succèdent de manière soutenue au cours des dernières années. La période allant d'octobre 2022 à octobre 2023 n'a pas dérogé à cette tendance. En effet, depuis l'adoption de la résolution 2654 le 27 octobre 2022, de nombreux progrès ont été enregistrés, tous confortant la position marocaine et discréditant la thèse séparatiste.

Dans une nouvelle démonstration de la responsabilité première de l'Algérie dans le maintien de ce différend, M. Guterres a indiqué que les efforts de son Envoyé personnel pour le Sahara marocain se sont poursuivis dans un contexte de tensions régionales, ajoutant que M. de Mistura a pris note de la profonde inquiétude qu'il a entendue dans plusieurs capitales concernant les relations entre l'Algérie et le Maroc, tout en notant les assurances des responsables à Alger et Rabat qu'aucune escalade supplémentaire n'était recherchée.

AVEC LE MATIN WORLDWIDE (FRENCH)

Au Sénégal, la justice relance Ousmane Sonko dans la course à la présidence

Le tribunal de Ziguinchor a annulé la radiation de l'opposant des listes électorales. Une décision contestée par les avocats de l'Etat, qui ont annoncé un pourvoi devant la Cour suprême.

L'électricité était coupée dans le tribunal de Ziguinchor, la principale ville de Casamance, quand la nouvelle est tombée, jeudi 12 octobre au soir. En s'éclairant avec la lampe de son téléphone portable, le juge a annoncé qu'il annulait la radiation des listes électorales de l'opposant Ousmane Sonko, par ailleurs maire de cette ville sud du Sénégal, et a ordonné aux services compétents de l'Etat de l'y rétablir.

Le leader des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef), parti dissout le 31 juillet, avait été retiré du fichier électoral après avoir été condamné à deux ans de prison ferme pour « corruption de la jeunesse » dans une affaire où il était accusé de viols. Une décision que son camp a toujours contestée.

Le 29 septembre, le député du Pastef Ayib Daffé n'avait pas pu récupérer auprès de la Direction générale des élections (DGE) les fiches de parrainage, essentielles pour récolter les sou-



tiens nécessaires afin que la candidature d'Ousmane Sonko à l'élection présidentielle de février 2024 soit validée. Quelques jours plus tard, le 6 octobre, la Cour suprême avait également rejeté la requête des avocats de l'opposant, qui demandaient que lui soit reconnu le droit de récupérer ces fiches de parrainage.

« SOULAGEMENT »

« Cette fois-ci, c'est un beau jugement qui montre qu'il existe des juges libres et indépendants sur lesquels nous pouvons compter pour redonner un souffle à la démocratie », commente un des avocats d'Ousmane Sonko, Bamba Cissé, convaincu

qu'il pourra participer au prochain scrutin présidentiel. « Il est de nouveau éligible et son mandataire retournera bientôt à la DGE pour récupérer ses fiches de parrainage », renchérit Joseph Etienne Ndioune, un autre avocat, qui précise qu'au préalable l'Etat doit exécuter et mettre en application cette décision de justice.

Très rapidement, la décision du juge s'est répandue dans Ziguinchor. Des foules de sympathisants sont sorties dans les grandes artères de la ville jusque tard dans la nuit et ont convergé vers la maison d'Ousmane Sonko, pourtant emprisonné à Dakar depuis fin juillet dans une autre affaire où il est

inculpé, entre autres, d'« appel à l'insurrection ». « Cela a été un soulagement, nous avons le sentiment que le droit a été dit, explique Bassirou Coly, responsable des jeunes du Pastef à Ziguinchor. Des milliers de gens ont voulu lui montrer leur soutien. C'est un bon signe pour la suite, le peuple est derrière lui. »

Pourtant, du côté du pouvoir, l'interprétation de cette décision de justice est plus mitigée. « Pour l'instant, Ousmane Sonko ne peut être réintégré dans les listes électorales », a rétorqué, par voie de communiqué, l'agent judiciaire de l'Etat, qui dénonce une audience qui « s'est tenue dans des conditions indignes d'un procès équitable ».

La séance, qui a duré treize heures, s'est déroulée dans une ambiance électrique. La journée a commencé par des tirs de gaz lacrymogène pour épargner les sympathisants venus en masse apporter leur soutien à Ousmane Sonko aux abords du tribunal. « L'accès nous a été interdit, il y a eu quelques échauffourées », témoigne Seydou Mandiang, coordinateur adjoint du Pastef dans la capitale casamançaise.

« PRÉCIPITATION »

A l'intérieur de la salle

d'audience, Me Cissé se désole de « conditions pénibles ». « L'agent judiciaire de l'Etat a voulu mettre beaucoup de pression sur le juge en disant qu'il avait des liens de parenté avec un adjoint au maire de Ziguinchor, aussi membre du Pastef... Comme si les familles étaient uniformes politiquement ! Il a donc déposé dans la soirée une demande de récusation alors que les avocats étaient en train de plaider », raconte l'avocat, pour qui ces arguments ne sont pas un motif de récusation. Il dénonce le non-respect de la procédure.

« Le juge est le frère du seizième adjoint au maire, un militant de l'ex-Pastef. Il aurait dû laisser le dossier à un autre magistrat, justifie Adama Fall, avocat de l'Etat. Et après treize heures d'audience et les plaidoiries de 20 avocats, nous avons été surpris de voir que le président a donné sa décision dans la précipitation, en cinq minutes. » Les avocats de l'Etat ont déclaré « ne pas être satisfaits du jugement » et ont annoncé un pourvoi devant la Cour suprême. « Pour l'instant, Ousmane Sonko ne peut être réintégré dans les listes électorales », a indiqué dans un communiqué le représentant de l'Etat à l'audience.

AVEC LE MONDE AFRIQUE

Guerre Israël-Hamas : Évacuation du Nord de Gaza, l'Iran menace...

Alors que l'armée israélienne prépare une action terrestre, précédée par une intensification des bombardements, l'Iran mobilise ses alliés et promet une riposte aux attaques contre la Palestine. L'État hébreu persiste et a informé l'ONU de l'ordre d'évacuer Gaza.

Au sixième jour du conflit, avec plus de 2.700 morts dans les deux camps et plus de 423.000 personnes déplacées à Gaza, selon les chiffres de l'ONU, la guerre entre Israël et le Hamas pourrait se révéler encore plus meurtrière à quelques heures d'une offensive de Tsahal en territoire palestinien.

L'ONU a été informée par l'armée israélienne d'un ordre de «relocalisation» de quelque 1,1 million d'habitants du nord de la bande de Gaza vers le sud dans les 24 heures, a indiqué jeudi 12 octobre 2023 le porte-parole du secrétaire général de l'organisation, réclamant que cet ordre soit annulé.

Les responsables israéliens à Gaza «ont été informés par leurs officiers de liaison de l'armée israélienne que la totalité de la population au nord de Wadi Gaza devait être relocalisée dans le Sud dans les 24 heures», soit environ 1,1 million de personnes, a indiqué Stéphane Dujarric, précisant qu'une évacuation d'une telle ampleur était «impossible sans provoquer des conséquences humanitaires dévastatrices».

«Tout comme l'EI a été écrasé, le Hamas sera écrasé», avait affirmé la veille le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, laissant présager un assaut imminent contre le Hamas, qui détient toujours 150 otages.

«Nous serons toujours à vos côtés», a assuré le secrétaire d'État américain Antony Blinken.

Face à cette escalade, la France tente de garantir la sécurité de ses ressortissants, tandis que le soutien à Israël ne cesse de croître à travers le monde. De son côté, l'ONU lance un appel d'urgence aux dons à hauteur de 294 millions de dollars pour venir en aide aux habitants de Gaza et de la Cisjordanie.

L'appel est destiné à apporter de l'aide à plus de 1,2 million d'habitants à Gaza et en Cisjordanie, a précisé le bureau des affaires humanitaires de l'ONU, soulignant que les organisations humanitaires n'avaient plus les ressources nécessaires pour «répondre de façon adéquate aux besoins des Palestiniens vulnérables».

L'IRAN MET ISRAËL EN GARDE

Le ministre iranien des

Affaires étrangères, dont le pays soutient le Hamas palestinien, a indiqué jeudi 12 octobre 2023 que l'ouverture d'un «nouveau front» contre Israël au Moyen-Orient serait conditionnée aux «actions» de l'État israélien dans la bande de Gaza, pilonnée par Israël.

L'Iran est au centre de toutes les attentions pour son soutien sans réserve au Hamas. Si Téhéran soutient de longue date le mouvement islamiste palestinien, les dirigeants iraniens affirment toutefois ne pas être impliqués dans l'attaque qu'il a lancée samedi contre Israël, ennemi juré de la République islamique.

Pour autant, les États-Unis craignent l'ouverture d'un second front au nord d'Israël à la frontière avec le Liban, si le Hezbollah, allié du Hamas et soutenu par l'Iran, décidait d'intervenir massivement.

«Les responsables de certains pays nous interrogent sur la possibilité d'ouvrir un nouveau front (contre Israël) dans la région», a déclaré Hossein Amir-Abdollahian, le chef de la diplomatie iranienne, lors d'un entretien à Bagdad avec Mohamed Chia al-Soudani, le Premier ministre de l'Irak, pays voisin et allié de l'Iran.

«Notre réponse claire concernant ces possibilités est que tout dépend des actions du régime sioniste à Gaza», a-t-il ajouté, selon un communiqué du ministère iranien des Affaires étrangères. «Même maintenant, les crimes d'Israël se poursuivent et personne dans la région ne nous demande la permission pour ouvrir de nouveaux fronts».

Plus tard jeudi, M. Amir-Abdollahian est arrivé à Beyrouth, où il a été reçu par des représentants du Hezbollah et du Hamas, entre autres. Il doit s'entretenir vendredi avec des responsables libanais avant de se rendre à Damas. Il a répété que les alliés régionaux de l'Iran (Syrie, Hezbollah, Hamas et autres groupes), connus informellement sous le nom d'«Axe de la résistance», pourraient réagir en cas d'escalade de l'offensive israélienne à Gaza.

«La poursuite des crimes de guerre contre les Palestiniens et Gaza recevra une réponse du reste de l'axe», a-t-il déclaré aux journalistes.



Tsahal prépare une opération terrestre dans la bande de Gaza. / ARIS MESSINIS / AFP

MACRON PROMET DE «TOUJOURS FAIRE POUR SAUVER LES OTAGES

Emmanuel Macron s'est engagé, le jeudi 12 octobre 2023, dans une allocution solennelle à «tout mettre en œuvre» pour sauver les otages français, dont les familles l'ont «supplié» d'intervenir, invoquant l'unité de la Nation face aux tensions politiques et risque d'importation du conflit.

«Israël a connu samedi l'attaque terroriste la plus tragique de son histoire», a relevé le chef de l'État, le ton grave, dans cette adresse télévisée aux Français. «Des centaines de nourrissons, d'enfants, de femmes et d'hommes ont été pourchassés, enlevés, assassinés, pris en otage. Des massacres de kibboutz. Des villages entiers décimés».

L'attaque du mouvement islamiste palestinien qui contrôle la bande de Gaza a fait plus de 1 200 morts, dont 13 Français selon un nouveau bilan. Dix-sept autres Français sont toujours «portés disparus», voire «retenus en otages», selon le président, qui a précisé à plusieurs interlocuteurs que quatre enfants faisaient partie des disparus et que des «canaux de négociations» avaient été instaurés par la France pour œuvrer à la libération.

TRUMP CRITIQUÉ POUR AVOIR QUALIFIÉ LE HEZBOLLAH D'«INTELLIGENT»

Donald Trump a essuyé une pluie de critiques jeudi de la part du président américain Joe Biden et de certains de ses rivaux républicains pour avoir qualifié le Hezbollah, bête noire d'Israël et allié du Hamas, de «très intelligent».

«Vous savez, le Hezbollah est très intelligent, ils sont tous très intelligents», a dé-

claré l'ancien président, candidat à la présidentielle de 2024, lors d'un meeting électoral mercredi soir en Floride.

Une façon de critiquer la politique étrangère de son rival, le président Joe Biden, dont il n'a jamais reconnu la victoire à l'élection de 2020.

Il a affirmé que l'offensive du Hamas n'aurait pas eu lieu s'il était resté à la Maison Blanche. «Personne n'aurait même imaginé s'aventurer en Israël, si l'élection n'avait pas été volée», a déclaré le républicain, sans preuves.

Joe Biden a vivement critiqué les propos de Donald Trump, à qui il pourrait être opposé lors de la présidentielle de 2024, estimant qu'il «n'était jamais opportun de faire l'éloge des terroristes qui cherchent à détruire» Israël.

«Il est honteux qu'une telle personne, un ancien président des États-Unis, contribue à la propagande», a renchéri le ministre israélien des Communications Shlomo Karhi, estimant que Donald Trump n'était «évidemment» pas digne de confiance.

HOLLYWOOD CONDAMNE LE HAMAS

Des centaines de célébrités hollywoodiennes ont signé, le jeudi 12 octobre 2023, une lettre ouverte pour condamner les «actes terroristes barbares» du Hamas qui a tué plus d'un millier d'Israéliens lors d'une attaque sans précédent le week-end dernier.

L'actrice des films «Wonder Woman», Gal Gadot, d'origine israélienne, fait partie des plus de 700 signataires de cette lettre parmi lesquels figurent notamment les stars Jamie Lee Curtis, Chris Pine, Michael Douglas ou encore Jerry Seinfeld.

«Le cauchemar des Israéliens est devenu réalité

lorsque les terroristes du Hamas ont infiltré les villes et villages israéliens», peut-on lire dans la lettre, publiée par l'association Creative Community For Peace.

«Le Hamas a tué et pris en otage des hommes, femmes et enfants innocents. Ils ont enlevé et assassiné des nourrissons et des personnes âgées», poursuit le document.

«C'est du terrorisme. C'est mal. Il n'y a aucune justification ou rationalisation pour les actions du Hamas. Ce sont des actes terroristes barbares qui doivent être dénoncés par tous.»

La lettre demande aux stars de l'industrie du divertissement de soutenir Israël et de «faire ce qui est en leur pouvoir pour exhorter l'organisation terroriste à libérer les otages innocents».

LES PRÉSIDENTES DE LA COMMISSION ET DU PARLEMENT EUROPÉEN EN ISRAËL

Les présidentes de la Commission européenne Ursula von der Leyen et du Parlement européen Roberta Metsola se sont rendus vendredi en Israël, pour exprimer la solidarité de l'UE après l'offensive sanglante du Hamas, ont annoncé leurs services jeudi soir.

Les deux dirigeantes ont exprimé «leur solidarité avec les victimes des attaques terroristes du Hamas et rencontrer les dirigeants israéliens», ont annoncé la Commission et le Parlement dans un communiqué.

Mme Metsola devrait aussi faire part de son soutien à la libération des otages enlevés par le mouvement islamiste palestinien, et aborder la question de la situation humanitaire à Gaza, en évoquant les possibilités de corridors humanitaires et la nécessité de préserver les infrastructures civiles dans cette enclave, selon une source au Parlement européen.

L'Union européenne et ses États membres ont condamné les attaques meurtrières du Hamas et reconnu le droit d'Israël à se défendre «en conformité avec le droit international».

Mercredi, la présidente du Parlement européen avait, lors d'un hommage aux victimes en Israël en présence notamment d'Ursula von der Leyen et du président du Conseil européen Charles Michel, déclaré que «le 7 octobre est un jour qui restera dans les annales de l'infamie mondiale».

AVEC OUEST-FRANCE.FR

Linafoot : Lupopo s'incline devant Lubumbashi Sport, Mazembe et V. Club se rassurent

Club cher au gouverneur du Haut-Katanga, Jacques Kyabula, le FC Saint Eloi Lupopo s'enfoncé peu à peu dans la crise, après son élimination à la Coupe de la Confédération de la CAF. Au championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), Lupopo vient de subir un nouveau revers face à Lubumbashi Sport.

NANA K.

Plusieurs rencontres étaient au rendez-vous, le dimanche 15 octobre 2023, pour le compte de la 29^{ème} édition de la division d'élite de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Belle opération de Lubumbashi Sport, dimanche au stade Kibassa Maliba, face au FC Saint Eloi Lupopo, en match comptant pour la 6^{ème} journée du championnat d'élite. Les Cheminots se sont inclinés devant les Kamikazes de Lubumbashi Sport sur le score d'un but à zéro.

Lubumbashi Sport était bien assisté techniquement dans son match sans pression, contrôlant la partie dès le coup d'envoi, au moment où Lupopo peinait à retrouver ses marques.

C'est la première défaite de la saison en Linafoot pour les

Cheminots qui avaient pourtant retrouvé leur public de la Kenya, dans la ville de Lubumbashi, à la suite de la fermeture du stade Kibassa Maliba pour raisons de réhabilitation. Le stade de la commune de Kenya n'a donc pas apporté bonheur aux Lumpas. Les deux buts de Lubumbashi Sport étaient marqués, respectivement par Liz Nyembo Ntumba (15^e) et Lukusa wa Lukusa (29^e), avant que Lupopo ne réduise le score à la 89^e minute de jeu par Shaibou Abdallah qui a marqué contre son propre camp.

Avec cette victoire, Lubumbashi Sport totalise 13 points pour 6 matchs joués, ex-aequo avec Lupopo pour autant de sorties.

A Kolwezi au stade Dominique Diur, le FC Blessing FC a battu l'AS Simba par le score étonnant d'un but à zéro (1-0) dans le Groupe A.

A Kinshasa au stade Tata Raphaël, deux matchs étaient au rendez-vous. En première explication, l'AC Rangers s'est incliné devant l'AS Céleste de Mbandaka dans le Groupe B par le score d'un but à deux (1-2). Rangers était le premier à ouvrir le score à la 15^e minute de jeu par le joueur Tshitenge, avant que Céleste ne rattrape son retard et se rassure par Nsona Kinkela (16^e) et Mosolo Kandolo (68^e).

En seconde explication, les Aigles du Congo se sont imposés devant l'OC Renaissance du Congo par un but à zéro (1-0). L'unique but de la rencontre a été l'œuvre de Bela Bakuayima (17^e),

l'OC Renaissance n'ayant pas pu concrétiser le penalty lui accordé.

Bien avant, le samedi 14 octobre 2023, quatre rencontres étaient au rendez-vous dans le Groupe A. Le Tout Puissant Mazembe a battu l'Union Sportive Tshinkunku de Kananga sur la marque de trois buts à zéro (3-0) au stade TP Mazembe de Kamalondo. Avec cette victoire, Mazembe totalise 16 points en 6 sorties, alors que l'US Tshinkunku s'enfoncé dans la zone rouge avec zéro point au compteur.

L'autre rencontre de ce samedi qui avait opposé, au stade Kikula de Likasi, l'US Panda B52 à SC Don Bosco, s'est soldée par le score d'un but à zéro en faveur de l'US Panda B52. Le seul but du match a été inscrit par Kikumbi Malekani à la 16^e minute. C'est la première défaite de la saison des Salésiens de Don Bosco.

Dans le Groupe B, l'Etoile du Kivu a fait un jeu égal face à Dauphin Noir de Goma (0-0) au stade de la Concorde de Kadutu, dans la ville de Bukavu.

A Kinshasa au stade Tata Raphaël, l'AS V. Club est sortie vainqueur de l'AC Kuya, par 2-0, dans un derby kinois, samedi, en match de la 8^{ème} journée du Groupe B de la 29^{ème} édition de la Linafoot.

V. Club, qui l'a emporté par 2-0 au dernier coup de sifflet, a inscrit un but à chaque période. Ngoma Manianga (3^e) s'est illustré à l'ouverture du score, d'une frappe de balle sèche et tendue, imparable pour Basadila Nzamba, le portier de Kuya.

Au retour des vestiaires, Sonhaye Napo (85^e) a définitivement corsé l'addition, pour la victoire des Dauphins noirs. Il a conclu en but la balle d'un centre à ras-de-sol, venu de la droite

vers la gauche.

Mais du match en lui-même, Kuya quelque peu dominateur sur l'ensemble de la partie s'est offert de nombreuses occasions de but, toutes mal exploitées. De la même manière, le club du quartier Livulu, dans la commune de Lemba, a bénéficié d'une demi-dizaine de balles arrêtées, à l'entrée du rectangle de réparation, par manque de dextérité et d'adresse, à l'exécution de toutes ces opportunités.

Après le double forfait de son match contre DC Motema Pembe, Kuya vient d'enregistrer sa deuxième défaite de la saison. Mais cette formation a été arrêtée, net, sur ses 11 points en 7 sorties, glanés après ses deux nuls de 1-1, face à l'AC Rangers et devant l'OC Renaissance du Congo ainsi qu'à la suite de ses succès sur Céleste FC (2-0), Céleste FC (1-0), Maniema Union (1-0) et les Aigles du Congo (1-0).

Par cette victoire et après la déconfiture face à Dauphin Noir de Goma (0-1), V. Club a quelque peu cicatrisé la plaie qui l'a ébranlé après la défaite subie contre DC Motema Pembe (0-1), au derby des Diables verts de la capitale du 4 octobre dernier.

Au décompte final après leur victoire devant Kuya, les Dauphins noirs ont comptabilisé 12 points en 6 sorties. Le club vert et noir de Kinshasa a aligné des succès devant les Aigles du Congo (2-0), l'AC Rangers (1-0) et Céleste FC (2-0).

V. Club livrera son prochain match, à Kindu, contre Maniema Union avant de se rendre à Goma, face au club local d'Etoile de Kivu. Juste après, V. Club sera de retour à Kinshasa, pour affronter l'OC Renaissance du Congo.

Kuya bouclera la phase du groupe à l'Est du pays, notamment contre l'Etoile du Kivu de Bukavu et Dauphin Noir de Goma.

LES RESULTATS DE CE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023			
GROUPE A			
	FC LUPOPO	1 - 2	FC LUSHI SPORT 
	BLESSING FC	1 - 0	AS SIMBA 
GROUPE B			
	AC RANGERS	1 - 2	CELESTE FC 
	FC LES AIGLES	1 - 0	OC RENAISSANCE 

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Tighana MASIALA
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

CAN 2023 : « Les Léopards dans un groupe équilibré », note le ministre des Sports

ECONEWS

Le Groupe F de la CAN 2023 où les Léopards football de la RDC sont logés est très équilibré, a déclaré le ministre des Sports et Loisirs, François Kabulo mwana Kabulo, vendredi dernier, au lendemain du tirage au sort effectué la veille à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

«Le Groupe F de cette CAN est équilibré au point que les pays qui le constitue ne me suscite aucune peur. D'une manière ou d'une autre, tous ces adversaires en savent quelque chose de la détermination des fauves de la RDC », a dit le ministre des Sports et Loisirs, repris par l'ACP. Et d'ajouter que



François-Claude Kabulo, ministre des Sports et Loisirs

«Les Lions de l'Atlas du Maroc sont placés à l'avant-plan en vertu de leur statut de demi-finalistes de la Coupe du monde Qatar 2022. Les Chipolopololo de la Zambie auront les allures de trouble-fêtes pendant que les Taïfa Stars de Tanzanie revêtent

le cachet d'une nation à l'empreinte d'un football en plein essor. Aux Léopards de la RDC de bien se préparer pour faire bonne mine dans cette campagne ivoirienne», a expliqué le ministre Kabulo, soulignant que «le Maroc est la première nation africaine demi-finaliste de la Coupe du monde de football Qatar en 2022. Le Maroc, c'est aussi le pays classé 13^{ème} au monde. La Zambie pointée au 16^{ème} rang africain et 82^{ème} au monde pendant que les Taïfas Stars de la Tanzanie sont 31^{ème} sur le continent, 122^{ème} sur l'échiquier planétaire. Les Léopards de la RDC sont crédités de la 13^{ème} position en Afrique et 64^{ème} au monde », a renchéri le ministre avec des

arguments liés au passé victorieux des Léopards face à ces autres adversaires qui ont souvent subis des camouflets.

Une implication du chef d'État et du gouvernement central

Pour le ministre des Sports, «Il y a lieu de croire aux fauves congolais qui sont sur une bonne dynamique. Et peut-on espérer que cette dynamique va perdurer aux prochaines échéances sportives». Et d'ajouter : «Audelà de valeurs intrinsèques de ces concurrents, je me réjouis du fait que la RDC est sur une bonne dynamique, surtout, avec l'implication et la volonté du Chef de l'État, Félix Tshisekedi et du gouvernement central».

Programme national de paiement pour services environnementaux : Bavon N'sa Mputu en séjour à Kisangani

Le FONAREDD (Fonds national REDD) travaille à fond pour la matérialisation du programme national de Paiement pour services environnementaux (PSE). Après l'étape de Kikwit, dans la province du Kwilu, le secrétaire exécutif du FONAREDD, Bavon N'Sa Mputu Elima, a mis le camp sur Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, dans le cadre d'un atelier d'information, cadrage et appro-

priation sur ce programme de portée nationale. Lancé le 19 septembre 2023, le FONAREDD poursuit sa campagne de sensibilisation sur le mécanisme de PSE en tant que stratégie de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts à travers le pays.

FRANCIS N.

En séjour de travail dans la province de la Tshopo, le secrétaire exécutif du Fonaredd, Bavon N'Sa Mputu Elima, a supervisé, samedi 14 octobre à Kisangani, dans la province de la Tshopo, l'atelier national de cadrage et appropriation du programme national de Paiement pour services environnementaux (PSE). Cet atelier avait, entre autres objectifs, « *information et compréhension commune, recueil des avis et considération; accord sur les éléments clés du programme (pour finalisation/ adoption rapide du Prodcom); préalables pour le lancement effectif (canevas, etc.)* ».

Les éléments clés abordés au cours de cet atelier ont été particulièrement : « *Programme national PSE pour la RDC (objectifs et phasage); les facteurs clés d'un programme PSE; les composantes du programme national PSE* ».

Devant la presse, au sortir vendredi du Gouvernorat de la Tshopo où il est allé présenter ses civilités à Mme la gouverneure, Bavon N'sa Mputu Elima a circonscrit son voyage par le souci d'expliquer davantage le travail que le FONAREDD fait au titre de financement du plan d'investissement REDD, le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, etc.

Dans son agenda, le n°1 du FONAREDD a prévu des discussions avec différentes parties prenantes, notamment les autorités étatiques, la Société civile et autres acteurs des provinces démembrées de l'ancienne province Orientale.

Bénéficiaire du Fonds d'investissement REDD, la province de la Tshopo, la plus vaste de la République avec un important couvert forestier important, verra certainement ses communautés bénéficier de ce nouveau programme PSE qui vise à « *rémunérer les populations riveraines aux forêts dans leurs efforts de préservation des écosystèmes* ».

Le programme PSE, qu'est-ce ?

En effet, le programme PSE est « *une transaction volontaire où un service environnemental clairement défini est acheté par au moins un individu consommateur à au moins un individu fournisseur de*



Bavon N'Sa Mputu Elima, s'adressant à l'assistance conviée à l'atelier de Kisangani

ce service, si et seulement si le fournisseur garantit la production continue du service environnemental (Wunder 2005) ». C'est aussi le « *résultat d'une négociation, ne correspondant pas nécessairement à une prétendue valeur objective des services environnementaux en question* ».

Toujours est-il que les experts reconnaissent que rares sont les paiements pour services environnementaux qui respectent totalement toutes ces critères de définition.

Vu sous cet angle, le mécanisme du PSE n'est pas volontaire dans la mesure où il n'inclut pas de rencontre en-

tre les demandeurs du service environnemental et les gestionnaires de la terre donnant lieu à un contrat. Ainsi, la subvention dépend le plus souvent de la situation économique du secteur que de ses performances environnementales.

Pour garantir son efficacité, un contrat PSE doit être : « *signé de façon volontaire; porté sur une durée suffisamment longue; basé sur des instructions et exigences claires; toujours honoré par le financeur; sans interruption; facilité par un système d'information robuste; paiements conditionnés à la vérification*

des résultats; paiements réalisés dans un délai court, au travers d'un système transparent et sécurisé; faire l'objet de mesures correctives et/ou sanctions en cas de non-conformité; intégrer des mécanismes transparents de réinvestissement des paiements; efficient (déploiement géographique, barèmes) ».

En marge de l'atelier de Kisangani, le secrétaire exécutif du FONAREDD a passé en revue les clés de succès du PSE, se servant des expériences vécues dans certains pays tels que le Costa Rica, le Mexique, l'Equateur, etc.

Dans tous les cas, en

RDC, le PSE est un « *chantier en cours avec une vision de long-terme* », a reconnu Bavon N'Sa Mputu. Un atelier technique PSE est prévu, début novembre à Kinshasa, pour établir un chronogramme des actions à entreprendre dans les trois prochaines années.

Le programme PSE constitue la troisième vitrine d'intervention du FONAREDD dans le cadre du partenariat signé entre la RDC et le Fonds CAFI.

Pour rappel, au cours du mois de juin dernier, soit du 26 juin au 28 juin 2023, une réunion était organisée à Londres pour échanger sur le déploiement des PSE en RDC. Il s'est dégagé lors des échanges entre le Gouvernement et ses partenaires, la nécessité de procéder dans un bref délai à la sensibilisation et vulgarisation des communautés locales et autres parties prenantes des zones forestières ciblées sur l'approche PSE en vue d'une meilleure appropriation par ces derniers.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les différents ateliers de sensibilisation, vulgarisation et d'appropriation nationale sur les paiements pour les services environnementaux organisés par le FONAREDD, en partenariat avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

